

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2019

DCM N° 19-02-28-13

Objet : Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.

Rapporteur: Mme BORI

Depuis l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Metz soutient des projets éducatifs présentés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer le partenariat autour de l'enfance.

Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Suite au succès de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act pour l'année scolaire 2018/2019 et d'en valider la programmation de mars à juin.

Les actions ciblées porteront sur les thématiques suivantes :

- Jeux traditionnels et sport
- Multimédia
- Citoyenneté
- Culture

Il pourra s'agir d'ateliers de découverte scientifique, de projets autour des TIC, d'arts vivants, d'arts plastiques, d'arts graphiques et architecturaux et de sport.

Cette saison, la nouveauté s'articule autour du développement des propositions sportives. Par ailleurs, des enfants auront à nouveau l'opportunité de travailler à plus long terme avec une compagnie théâtrale, sur un projet d'expression et d'arts plastiques, d'autres pourront continuer de s'initier au doublage de film ou au stop motion.

L'éducation à l'environnement y trouve également sa place. Dans un souci de cohérence éducative, en lien avec le Projet Educatif de Territoire, le CPN Coquelicots sera amené à

intervenir sur la pause méridienne, là où des projets de jardin sont menés en temps scolaire, voire périscolaire.

Les services de la Ville poursuivent leur mobilisation sur ce dispositif puisqu'ils viennent l'enrichir autour de plusieurs projets. Ainsi l'Ecole des Sports proposera, selon une organisation revue la saison passée, des jeux de découverte de sports nouveaux et le Pôle Propreté urbaine, de son côté, proposera différents jeux autour des gestes citoyens. Enfin, la notion globale de bien vivre ensemble reste un axe fort du dispositif avec des projets menés autour de la coopération par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ou l'Ecole de la Paix.

En outre, plus de 80 % des projets présentés sont adaptés aux publics porteurs de handicap.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les actions Entr'Act telles que décrites en partie ci-dessus, incluant celles organisées par l'Ecole des Sports et le Pôle Propreté Urbaine pour le premier semestre 2019.
- D'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 49 871 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 septembre 2013 instaurant le dispositif Entr'Act,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT la volonté la Ville de Metz d'enrichir le temps de pause méridienne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne.
- **D'ACCORDER** au titre du premier semestre 2019 les subventions suivantes :

Structure	Montant attribué
Améthyste	1 800 €
Association Tata	4 080 €
Athlétisme Metz Métropole	250 €
Badminton Metz Marly Cuvry	250 €

Bouts d'essai	1 310 €
Cie 22	1 125 €
Cie ENZ	2 208 €
CPN Coquelicots	1 000 €
Danse expression	300 €
Echecs Metz -Fischer	350 €
Ecole de la paix	2 800 €
Ecole française d'échecs	350 €
EMARI	2 383 €
Institut des Musiques d'Aujourd'hui	3 420 €
La Ronde pétanque	457 €
Les Petits Débrouillards	2 096 €
Ligue de l'enseignement	4 460 €
Ludothèque EEDF	600 €
Maison de la Culture et des Loisirs	6 280 €
Medio Artis	3 519 €
Metz Gym	1 350 €
Nan Bara	4 600 €
Office Central pour la Coopération à l'Ecole	220 €
Passion Danse	210 €
Pop English	600 €
Pushing	2 280 €
Théatr'Hall	500 €
Unicef	200 €
Welfarm	873 €

Pour un montant global de 49 871 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ